****

**[TITRE, sans point final]**

**[SOUS-TITRE**, le cas échéant**]**

[Rapport, essai, thèse ou mémoire] présenté[e]

dans le cadre du programme de [maîtrise ou doctorat] en [nom du programme]

en vue de l’obtention du grade de [ex. maître ès arts]

PAR  
**© [PRÉNOM NOM]**

**[mois année du dépôt final]**

Composition du jury :

[Prénom Nom], président du jury, [Université d’attache]

[Prénom Nom], directeur de recherche, [Université d’attache]

[Prénom Nom], codirecteur de recherche, [Université d’attache]

[Prénom Nom], codirecteur de recherche, [Université d’attache]

[Prénom Nom], examinateur externe, [Université d’attache ou employeur]

[ajouter ou éliminer des membres, au besoin]

Dépôt initial le [date mois année] Dépôt final le [date mois année]

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l’auteur concède à l’Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d’utilisation et de publication de la totalité ou d’une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l’auteur autorise l’Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l’Internet. Cette licence et cette autorisation n’entraînent pas une renonciation de la part de l’auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l’auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

[Taper ici la dédicace. Cette page est facultative; l’éliminer, de même que la page blanche suivante, s’il n’y a pas de dédicace]

# REMERCIEMENTS

[Cette page est facultative; l’éliminer, de même que la page blanche suivante si elle n’est pas utilisée. Les remerciements peuvent aussi être intégrés à l'avant-propos. C’est dans cette section que l’on remercie les personnes qui ont contribué au projet, les organismes ou les entreprises subventionnaires qui ont soutenu financièrement le projet.]

# AVANT-PROPOS

[Cette page est facultative; l’éliminer, de même que la page blanche suivante si elle n’est pas utilisée. L’avant-propos ne doit pas être confondu avec l'introduction. Il n’est pas d’ordre scientifique alors que l’introduction l’est. Il s’agit d'un discours préliminaire qui permet notamment à l'auteur d'exposer les raisons qui l'ont amené à étudier le sujet choisi, le but qu'il veut atteindre, ainsi que les possibilités et les limites de son travail. On peut inclure les remerciements à la fin de ce texte au lieu de les présenter sur une page distincte.]

# RÉSUMÉ

[Le résumé en français doit présenter en 350 mots maximum pour un mémoire et en 700 mots pour une thèse : (1) le but de la recherche, (2) les sujets étudiés, (3) les hypothèses de travail et la méthode utilisée, (4) les principaux résultats et (5) les conclusions de l'étude ou de la recherche. Le résumé est saisi à simple interligne.]

Mots clés : [Inscrire ici 5 à 10 mots clés]

# ABSTRACT

[L'*abstract* doit être une traduction anglaise fidèle et grammaticalement correcte du résumé en français.]

*Keywords*: [Inscrire ici 5 à 10 mots clés]

# TABLE DES MATIÈRES

[REMERCIEMENTS v](#_Toc508695106)

[AVANT-PROPOS vi](#_Toc508695107)

[RÉSUMÉ vii](#_Toc508695108)

[ABSTRACT viii](#_Toc508695109)

[TABLE DES MATIÈRES ix](#_Toc508695110)

[LISTE DES TABLEAUX xi](#_Toc508695111)

[LISTE DES FIGURES xii](#_Toc508695112)

[LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES xiii](#_Toc508695113)

[LISTE DES SYMBOLES xiv](#_Toc508695114)

[INTRODUCTION GÉNÉRALE 1](#_Toc508695115)

[CHAPITRE 1 TITRE DU CHAPITRE 1 2](#_Toc508695116)

[1.1 Exemple de titre de section 2](#_Toc508695117)

[1.1.1 Exemple de sous-titre de section 2](#_Toc508695118)

[1.2 Modalités de présentation des titres de chapitre 2](#_Toc508695119)

[1.3 Exemple de titre long Exemple de titre long Exemple de titre long Exemple de titre long Exemple de titre long 2](#_Toc508695120)

[1.3.1 Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long 3](#_Toc508695121)

[1.4 Modalités de pagination 3](#_Toc508695122)

[CHAPITRE 2 TITRE DU CHAPITRE 2 4](#_Toc508695123)

[2.1 Modalités de présentation des tableaux 4](#_Toc508695124)

[2.2 Modalités de présentation des figures 5](#_Toc508695125)

[CHAPITRE 3 TITRE DU CHAPITRE 3 6](#_Toc508695126)

[3.1 Plagiat et droits d’auteur 6](#_Toc508695127)

[3.2 Références bibliographiques dans le texte 7](#_Toc508695128)

[3.3 Références et notices bibliographiques 8](#_Toc508695129)

[3.3.1 Actes de congrès, colloques, conférences 9](#_Toc508695130)

[3.3.2 Article de périodique 9](#_Toc508695131)

[3.3.3 Article de périodique disponible sur le Web 10](#_Toc508695132)

[3.3.4 Article paru dans des Actes de conférence 10](#_Toc508695133)

[3.3.5 Document électronique (pdf ou html) sur le Web 10](#_Toc508695134)

[3.3.6 Livre avec plusieurs auteurs 10](#_Toc508695135)

[3.3.7 Mémoire ou thèse 11](#_Toc508695136)

[3.3.8 Page et site Web 11](#_Toc508695137)

[3.3.9 Rapport de recherche et rapport technique 11](#_Toc508695138)

[3.3.10 Section de livre avec un auteur de chapitre 11](#_Toc508695139)

[CONCLUSION GÉNÉRALE 12](#_Toc508695140)

[ANNEXES 13](#_Toc508695141)

[RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 14](#_Toc508695142)

[INDEX 16](#_Toc508695143)

# LISTE DES TABLEAUX

[Tableau 1 : Titre **court et précis** du premier tableau 5](#_Toc391459884)

# LISTE DES FIGURES

[Figure 1 : Titre **court et précis** de la première figure 6](#_Toc391459890)

# LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

**SIGLE 1** Ceci est la définition du premier sigle.

**SIGLE 2** Ceci est la définition du second sigle.

**SIGLE 3** Ceci est la définition du troisième sigle.

# 

# LISTE DES SYMBOLES

**SYMBOLE 1** Ceci est la définition du symbole 1.

**SYMBOLE 2** Ceci est la définition du symbole 2.

**SYMBOLE 3** Ceci est la définition du symbole 3.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

[L'auteur présente : (1) l'idée principale de la recherche en utilisant une formulation claire et précise de la problématique étudiée et des objectifs poursuivis (2) sans entrer dans les détails, y sont mentionnés les principaux travaux antérieurs sur la question ainsi que les aspects originaux de la recherche proposée afin de permettre au lecteur de situer la recherche par rapport aux autres recherches effectuées sur le même sujet et (3) la méthode utilisée. Il faut bien montrer comment se situe la contribution originale de l'auteur par rapport aux travaux cités dans la liste des références bibliographiques. Les sous-titres de l’introduction générale ne sont pas numérotés.

Les chapitres suivants présentent les principales modalités de présentation d’un mémoire ou d’une thèse sous forme de dissertation. L’information y est présentée de façon à fournir un exemple de division de chapitres, de sections et de sous-sections.]

1. TITRE DU CHAPITRE 1

## Exemple de titre de section

[Avec 1.1 débute la première **section** du chapitre un.]

* + 1. Exemple de sous-titre de section

[Avec 1.1.1. débute la première **sous-section** du chapitre un.]

## Modalités de présentation des titres de chapitre

Le titre du chapitre s’écrit sur deux lignes à un interligne et demi : la première ligne présente le chapitre et son numéro (en chiffres arabes) et la deuxième ligne présente le titre du chapitre. Le titre est saisi en caractères majuscules et gras, il est centré par rapport au texte et placé en haut de la page.

## Exemple de titre long Exemple de titre long Exemple de titre long Exemple de titre long Exemple de titre long

Un titre long, c’est-à-dire sur plus d’une ligne, est saisi à interligne simple.

* + 1. Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long Exemple de sous-titre long

Un sous-titre long, c’est-à-dire sur plus d’une ligne, est saisi à interligne simple.

## Modalités de pagination

Toutes les pages du texte, à l’exception des pages de garde, comptent dans la pagination. Mises à part les pages titres, les pages liminaires (précédent l’introduction) sont paginées en **chiffres romains minuscules**.Avec l’introduction, débute la pagination en **chiffres arabes** (en commençant à 1) y compris pour les pages comportant des tableaux, des graphiques, des schémas, des dessins ainsi que les appendices, les annexes et les index, s'il y a lieu.

Ainsi, la page de titre du document est la page i (un) non paginée, alors que la page de titre de l’introduction est la page 1 (un) comptée mais non paginée. Enfin, la page qui contient un tableau (ou une figure) et qui est orienté dans le sens opposé (orientation de type paysage) est comptée, mais non paginée.

Le positionnement des **pages amorçant des débuts de section ou de chapitre** est toujours à droite (recto) en page impaire. Les pages de gauche (verso) portent toujours un nombre pair. Si un chapitre finit en page de droite, on insère une page blanche (insérée automatiquement lors de l’impression grâce au saut de section « Page impaire » et comptée dans la numérotation) avant de commencer un nouveau chapitre. Le positionnement du numéro de page en haut à droite s’appliquera aux pages impaires, réalisées en recto. Le numéro de page, **sans point ni tiret**, devra apparaître en haut à gauche pour les pages paires, en verso. En aucun cas, des points de suspension ou un trait oblique en bas de page ne doivent apparaître.

1. TITRE DU CHAPITRE 2

## Modalités de présentation des tableaux

Les tableaux doivent être identifiés par un titre situé au-dessus et numérotés en chiffres arabes. Le titre ne doit pas excéder la largeur du tableau. Lorsqu’un élément du tableau requiert une explication additionnelle, un appel de note (lettre ou astérisque) peut être inséré à l’endroit où l’explication est requise. La note explicative est présentée sous le tableau (voir tableau 1). Lorsque la source du tableau est citée, cette dernière est placée après la note explicative et l’information est alignée sur la marge de gauche.

Tableau 1 : Titre **court et précis** du premier tableau

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **\*** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

\*Ceci est une explication additionnelle concernant le segment B.

Source : *Le guide alimentaire canadien*, 2009. Santé Canada.

## Modalités de présentation des figures

Les figures (graphique, schéma, croquis, photographie, diagramme, et toute autre illustration) doivent être centrées par rapport au texte en respectant les instructions de mise en page. Chaque figure est numérotée en chiffres arabes. Le titre, en minuscule, doit être **court et précis** (sans point final) et est placé sous l'illustration et à gauche (voir figure 1). Lorsque c'est le cas, indiquer la ou les sources d'où provient l'information.

Figure 1 : Titre **court et précis** de la première figure

1. TITRE DU CHAPITRE 3

## Plagiat et droits d’auteur

L'étudiant assume l'entière responsabilité de l'écriture et de la présentation de la version finale du rapport qu'il rédige dans le cadre de son programme d'études. Cela fait partie de l’apprentissage qui sera sanctionné par le diplôme.

L’auteur qui ne respecte pas les droits d’auteur se rend coupable de plagiat et s’expose, en vertu du de l’article 188 du règlement 6 : *Régimes des études de cycles supérieurs et de la recherche*, à une sanction pouvant aller jusqu’à l’exclusion.

Pour plus ample information concernant les droits d’auteur, pour prendre connaissance des questions courantes sur le sujet ou pour consulter *Le guide des droits d’auteur* de l’Office de la propriété intellectuelle du Canada, cliquer sur le lien suivant :

<http://www.opic.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/h_wr02281.html>

Pour consulter la Politique sur la reconnaissance et la protection de la propriété intellectuelle de l’UQAR, cliquer sur le lien suivant :

<http://www.uqar.ca/files/secretariat-general/politiques/enseignement-recherche/37c2.pdf>

## Références bibliographiques dans le texte

Une méthode unique et constante doit être utilisée pour citer des sources dans le corps du texte. Le modèle auteur-date est une méthode simple, utilisée dans plusieurs domaines. Elle consiste à citer la source de façon abrégée, immédiatement après la citation ou l'information donnée. Dans le cas d'une **référence indirecte** (idée ou commentaire inspiré de celle d’un autre auteur), on place entre parenthèses les noms d'auteurs suivis de l'année de publication de l'ouvrage auquel on se réfère, selon le schéma suivant : (nom de l'auteur, date d'édition). Dans le cas où il y a **plus de trois auteurs**, le nom du premier auteur est indiqué avec la mention « *et al*. » en italiques. Ex. : (Oetiker *et al*., 2008) ou (Oetiker *et al*., 2008 : 53)

Lorsqu'une référence est de seconde main, c'est-à-dire qu’**un auteur en cite un autre**, il convient de le préciser par la mention « cité par ». Ex. : (nom de l'auteur, date d'édition; cité par nom de l'auteur, date d'édition). Les deux articles seront alors cités dans la liste des références bibliographiques.

Dans le cas où **plusieurs ouvrages du même auteur** **ont paru la même année**, chacun des titres de cet auteur sera différencié dans la liste des références bibliographiques par l'ajout d'une lettre minuscule placée à la suite de l'année. Ex. : (auteur x, année a) puis (auteur x, année b). Cette lettre minuscule attribuée selon un ordre alphabétique permettra d'établir une correspondance explicite avec la liste des références bibliographiques. Pour un ouvrage **sous presse**, on indique « sous presse » comme date de publication.

Les **citations** courtes sont insérées dans le texte principal entre guillemets de la façon suivante « ... » tandis que les citations de plus de trois lignes sont détachées du texte principal par un interligne double et saisies, sans guillemets et sans alinéa, à simple interligne en retrait de 1 cm à gauche et de 0,5 cm à droite, comme dans l’exemple ci-dessous.

Une citation doit être transcrite textuellement, avec la ponctuation originale et les majuscules, s'il y a lieu. Dans le cas où des fautes existent, celles-ci doivent être reproduites et accompagnées de la mention *sic* (mot latin qui signifie ainsi). La ponctuation qui appartient à la citation elle-même est placée avant les guillemets fermants (Thibeault, 2005 : 3).

Une longue citation en langue étrangère doit cependant être placée entre guillemets. Rappelons également qu'une citation de poésie doit respecter la mise en page originale. La typographie des guillemets utilisés dans une citation est celle des chevrons français représentés de la façon suivante « ... ».

Pour alléger une citation, une partie du texte cité peut être omise. En ce sens, il est d’usage d’indiquer l’omission par trois points entre crochets [...].Les guillemets anglais ("…") ne sont utilisés que dans le cas d’une citation dans la citation.

Lorsqu'une citation courte en langue étrangère fait l'objet d'une traduction, elle doit être présentée entre parenthèses immédiatement après la citation originale. Par contre, la traduction d'une citation longue doit apparaître dans une note. Dans le cas où l'auteur place la citation traduite directement dans le corps du texte, il doit effectuer un renvoi à la citation originale et à la référence.

Toute citation doit être accompagnée de la référence à son ou à ses auteurs et de la ou des pages de l'ouvrage d'où elle est extraite.

## Références et notices bibliographiques

Tandis que la liste des références bibliographiques ne recense que les ouvrages consultés et cités dans le texte, les figures ou les tableaux, la bibliographie recense tous les ouvrages relatifs à un sujet donné, que l’on ait ou non consulté ces ouvrages lors de son travail. Le choix d’adopter l’une ou l’autre de ces formules appartient à votre directeur de recherche et est déterminé en fonction des traditions qui prévalent dans votre domaine.

La liste des références bibliographiques[[1]](#footnote-1) est saisie à **simple interligne,** un **double interligne sépare chaque notice**. Il importe de présenter les ouvrages consultés (notices bibliographiques) par ordre alphabétique du nom du premier auteur. Le format théorique des notices doit respecter des règles précises quant à l’ordre et la séquence des zones bibliographiques (chacune des composantes de la notice bibliographique) qui y figurent. À titre d’exemple, le format théorique de différents types de notices bibliographiques est présenté ci-dessous. Des notices fictives sont reproduites à la section « Liste des références bibliographiques » à la page 17 de ce canevas.

* + 1. Actes de congrès, colloques, conférences

[Titre du colloque ou de la conférence.] [Désignation numérique du colloque, si récurrent, Année, Lieu] [« Titre du colloque ou de la conférence : sous-titre »]. [Lieu de publication : Nom de l’éditeur.] **Voir Colloque sur l’aménagement au Québec. (1983) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Article de périodique

[NOM, Prénom,] [Prénom NOM] et [Prénom NOM.] [Année de publication.] [« Titre de l’article : sous-titre ».] [*Titre du périodique : sous-titre*,] [Volume,] [Numéro,] [(Mois ou saison),] [Pages de l’article.] **Voir Beaudry et Urli (1994) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Article de périodique disponible sur le Web

[NOM, Prénom,] [Prénom NOM.] [Année de publication.] [« Titre de l’article : sous-titre ».] [*Titre du périodique*.] [Type de support.] [Volume,] [Numéro,] [Pages.] [<Adresse URL de consultation>.] [Date de consultation.] **Voir Garfield et Wray (2010) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Article paru dans des Actes de conférence

[NOM, Prénom], [Prénom NOM] et [Prénom NOM]. [Année de publication].[« Titre de l’article : sous-titre »]. Dans [*Titre de la conférence*.] [(Lieu de la conférence, Date de la conférence)], [Pages de l’article.] [Lieu de publication : Nom de l’éditeur.] **Voir Pineault *et al*. (2005) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Document électronique (pdf ou html) sur le Web

[NOM, Prénom ou nom de l’organisme.] [Année de publication.] [« *Titre de la page : sous-titre* ».] Dans [Titre du site Web : sous-titre.] [Type de support.] [Nombre de pages.] [<Adresse URL de consultation>.] [Date de consultation.] **Voir Oetiker *et al*. (2008) dans la liste des références bibliographiques**

* + 1. Livre avec plusieurs auteurs

[NOM, Prénom,] [Prénom NOM] et [Prénom NOM.] [Année de publication.] [*Titre du livre : sous-titre*,] [Numéro d’édition.] [« Collection », Volume.] [Lieu de publication : Nom de l’éditeur,] [Nombre de pages.] **Voir Griselin *et al*. (1992) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Mémoire ou thèse

[NOM, prénom.] [Année du dépôt ou de la publication]. [« Titre du mémoire ou de la thèse : sous-titre ».] [Nature du document et diplôme], [Lieu de dépôt ou publication], [Nombre de pages.] **Voir Miron (1991) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Page et site Web

[NOM, Prénom ou nom de l’organisme.] [Année de publication.] [« Titre de la page : sous-titre ».] Dans [*Titre du site Web : sous-titre*.] [Type de support.] [<Adresse URL de consultation>.] [Date de consultation.] **Voir Environnement Canada (2009) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Rapport de recherche et rapport technique

[NOM, Prénom.] [Année de publication.] [*Titre du rapport : sous-titre*.] [« Collection »,] [Numéro du rapport.] [Lieu de publication : nom de l’éditeur,] [Nombre de pages.] **Voir Picard (2005) dans la liste des références bibliographiques.**

* + 1. Section de livre avec un auteur de chapitre

[NOM, Prénom.] [Année de publication.] [« Titre du chapitre : sous-titre ».] Dans [*Titre du livre : sous-titre*,] [sous la dir. de (prénom et nom du 1er co-auteur et prénom et nom des co-auteurs suivants),] [Numéro d’édition,] [Pages du chapitre.] [« Collection », Volume.] [Lieu de publication : Nom de l’éditeur.] **Voir Couture (1995) dans la liste des références bibliographiques.**

CONCLUSION GÉNÉRALE

[C’est dans cette section qu’est mise en évidence la portée de l’étude. On y fait état des limites de la recherche et on y propose, le cas échéant, des pistes nouvelles pour de futures recherches ou des façons de développer de nouvelles applications. La conclusion ne doit pas présenter de nouvelles idées, de nouveaux résultats, ni de nouvelles interprétations. Elle doit être rédigée de manière à faire ressortir la cohérence de la démarche.]

# ANNEXES

[Cette page est facultative; l’éliminer, de même que la page blanche suivante si elle n’est pas utilisée. Une annexe est jointe lorsqu’une information pertinente (tableau, figure ou autre) risque de nuire à la compréhension du texte principal ou encore de l’alourdir inutilement. Les annexes portent un titre (même mise en page que les chapitres) et sont numérotées en chiffres romains majuscules, s’il y en a plus d’une. On y fait référence dans le texte principal par la mention « voir ». Ex. : (voir annexe I).]

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Beaudry, Denis et Benoît Urli. 1994. « Gestion de la dimension politique d'un projet de conception et d'implantation d'une méthode multicritère et d'allocation budgétaire ». *Revue internationale en gestion et management de projets*, volume 1, numéro 3, pp. 27-47.

Colloque sur l'aménagement au Québec (3e, 1982, Sherbrooke). 1983. « Inventaire et affectation des ressources : comptes rendus ». Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. 212 p.

Couture, Pierre. 1995. « Le développement des études supérieures ». Dans *Savoir et développement : pour une histoire de l’UQAR*, sous la direction de Nicole Thivierge. pp. 147-174. Rimouski : Université du Québec à Rimouski (GRIDEC).

Environnement Canada. 2009. « Changements climatiques » Dans *Environnement Canada*. En ligne. <<http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=2967C31D-1>>. Consulté le 22 janvier 2010.

Garfield, David A. et Gregory A. Wray. 2010. « The Evolution of Gene Regulatory Interactions ». *BioScience.* En ligne. Vol 60, n°1.< <http://www.bioone.org/doi/pdf/10.1525/bio.2010.60.1.6> >. Consulté le 22 janvier 2010.

Griselin, Madeleine, Chantale Carpentier, Joëlle Maillardet et Serge Ormaux. 1992. Guide de la communication écrite : savoir rédiger, illustrer et présenter rapports, dossiers, articles, mémoires et thèses. 3e édition. Paris : Dunod. 325 p.

Miron, Gilles. 1991. « Définition et description du domaine vital et biologie comportementale chez le polychète *Nereis virens* (Sars) ». Thèse de doctorat en océanographie, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 435 p.

Oetiker, Tobias, Hubert Partl, Irene Hyna and Elisabeth Schlegl. 2008 «  *The Not So Short Introduction to LATEX2: Or LATEX2 in 141 minutes*», Dans CTAN : The Comprehensive TeX Archive Network En ligne. 141 pages. <http://mirror.csclub.uwaterloo.ca/CTAN/info/lshort/english/lshort.pdf>. Consulté le 22 janvier 2010.

Picard, France. 2005. *L’internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*. Rapport n°50-0449. Sainte-Foy (Qc) : Conseil supérieur de l’éducation, 104 p.

Pineault, Denis, Serge A. Fortin et Alain Bourque. 2005. « L'influence de l'opinion publique sur les politiques gouvernementales ». Dans *Conférence sur l'égalité des races et des sexes en milieu de travail : un défi, une chance : 14e Congrès mondial de l’UIGC : Égalité des races et des sexes en milieu de travail : exposés d'une conférence*. (Montréal, 8-14 février 2005), p. 199-211. Montréal (Qc) : Publications du Québec.

# INDEX

[L'auteur peut présenter par ordre alphabétique une liste des sujets qu'il juge importants aux fins de référence en indiquant la ou les pages où ils se trouvent dans le rapport.]

1. Ce canevas présente, à titre d’exemple, une liste des références bibliographiques mais celle-ci peut être remplacée par une bibliographie. [↑](#footnote-ref-1)